



Déclaration FSU 28 au CDEN du 13 octobre 2014

**Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN**

La rentrée 2014 s'effectue dans le cadre d'une légère hausse démographique d'élèves (+ 40 élèves, la plus forte hausse est en lycée). Les moyens budgétaires pour accompagner ce phénomène sont insuffisants du fait du retrait massif de postes ces dernières années et des postes non pourvus.

La succession de ministres de l'éducation nationale n'est pas synonyme d'amélioration, mais bien de la continuité d'une politique d'austérité. Pire, la formation des enseignants qui retrouvait quelques moyens se retrouve dans une situation difficile du fait des modalités de formation mal pensées et très complexes. Depuis la rentrée les stagiaires sont dans une situation difficile et la FSU demande que tout soit fait pour que les stagiaires puissent avoir des conditions de travail sereines ce qui n'est pour le moment pas le cas. La FSU tient à alerter la communauté éducative dans son ensemble sur la situation difficile de nos futurs collègues.

A cette rentrée, nous tenons à attirer l'attention du CDEN sur 5 autres points :

**1) Rythmes scolaires**

La mise en place des rythmes scolaires sur le département s'est faite à marche forcée. Il y a tellement de différence entre les écoles (*pour mémoire- 52, 6 % des élèves auront 5 H 15 de classe par jours et un mercredi matin à 3 H (Décret « Peillon ») - 20, 2 % des élèves auront 3 jours de classes à 6 H et deux demi-journées à 3H (Décret « Hamon » dans la plupart des cas, c'est le vendredi après-midi qui est libéré) - 13 % des élèves auront 2 jours à 6 H et 2 jours à 4 H 30 et un mercredi matin à 3 H (Dérogation au décret « Peillon ») - 6,1 % des élèves auront 5 H30 de classe par jours et un mercredi matin à 2 H (Décret « Peillon » avec un « petit » mercredi matin) - 8,1% des élèves auront un rythme avec des journées irrégulières.*(Décret « Peillon »), que personne n'est capable de dire quel est le bon rythme pour les élèves. La FSU continue de revendiquer une autre réforme des rythmes scolaires avec l'état comme maître d'œuvre. Au vu de la situation nous considérons que les collectivités territoriales ne doivent pas avoir la main pour l'organisation du temps scolaire.

Cette mise en place des rythmes scolaires a eu aussi un impact sur les effectifs de l'école publique. L'école privée n'a jamais eu une augmentation de ses effectifs aussi importante (+ 129 au lieu de + 13 prévu). Nous avons dénoncé ce risque lors des précédents CDEN.

**2) dans les écoles**

Les effectifs des classes restent trop chargés, la formation continue est encore aux abonnés absents, les remplacements risquent de devenir critiques dès les prochaines semaines, le déficit en personnel va se creuser. Dans ce contexte, le rectorat se dit prêt à embaucher des contractuels c'est-à-dire avoir recours à la précarité alors qu'il reste des listes complémentaires. Les classes « - de 3 ans » et les « maîtres supplémentaires » ne concernent que trop peu d'écoles. Pour la FSU ces postes devraient offrir aux équipes de réelles marges de manœuvre afin de travailler autrement au service de la réussite de tous les élèves.

Suite à la parution de la circulaire RASED, la FSU rappelle la nécessité de relance de ces derniers, par des créations de postes et des départs en formation dans toutes les options.

Concernant la direction et le fonctionnement de l'école, suite aux nombreuses interventions syndicales, le ministère a décidé de nouveaux taux de décharge qui seront appliqués progressivement (de la rentrée 2014 à celle de 2016, si les engagements sont tenus). Pour autant ce chantier mérite plus, ce sont en priorité des avancées concrètes en termes de temps, de reconnaissance salariale, et d'allègement de la charge de travail administratif que demandent les collègues directeurs. Nous demandons la pérennisation par la régularisation des décharges dites exceptionnelles pour la rentrée 2015.

**3) les collèges**

Dans nos collèges, plusieurs difficultés sont à déplorer. La première et la plus visible à la rentrée est sans doute la lourdeur de certains effectifs. Point positif, le nombre de niveaux à au moins 26 élèves/classe de moyenne est moins important qu'à la rentrée 2013, alors que les collèges accueillent 177 élèves de plus en cette rentrée. Mais les chiffres fondés sur des moyennes sont trompeurs, car dans plusieurs établissements les classes sont en réalité plus chargées, par exemple en raison de la non-prise en compte des élèves d'ULIS dans les effectifs. Au collège Émile Zola de Châteaudun, les classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> sont à 28 élèves. De même, on compte à Châteauneuf-en-Thymerais 26 élèves par classe en 6<sup>e</sup>, 27 en 4<sup>e</sup> et 28 en 3<sup>e</sup>. La FSU demande une nouvelle fois la prise en compte de tous les élèves dans le calcul des DHG.

Face à l'augmentation globale du nombre d'élèves, les vies scolaires sont parfois en difficulté. La légère diminution des effectifs d'AED (pas de création à Courville, Bonneval et Victor Hugo malgré une hausse importante des effectifs) entraîne une dégradation de l'encadrement des élèves, dans les études mais aussi au moment des récréations, de la pause méridienne et des entrées et sorties des établissements. Il suffit qu'une personne soit absente pour désorganiser les équipes.

Autre problème récurrent, le taux trop élevé d'HSA (moyenne départementale de 9,5%, soit une augmentation d'1 point par rapport à l'année précédente), résultat de trop faibles créations de postes. Nous déplorons également et à nouveau un trop grand nombre de compléments de service, alors que bien souvent les collègues en complément de service pourraient faire un service complet dans leur établissement, ce qui réduirait dans le même temps les heures supplémentaires, qui retrouveraient ainsi leur rôle initial d'ajustement.

L'insuffisance du nombre de TZR aboutit à des remplacements non assurés à ce jour (ou très prochainement) dans un certain nombre de collèges. Quant au recours largement pratiqué aux contractuels, il n'est pas satisfaisant et la résorption de la précarité doit être un objectif réel.

#### **4) Education prioritaire**

Le ministère vient de faire paraître la ventilation des REP plus et des RSS par académie (10 REP plus et 20 RSS pour notre académie, un léger mieux). Nous regrettons que les documents de travail du rectorat sur ce sujet n'aient qu'une unique entrée collègue. Les spécificités du département suite à des re-sectorisations de collèges doivent pouvoir être prises en compte (les groupes scolaires Henri IV et H. Matisse à Chartres ainsi que St Exupéry à Dreux). Pour les écoles le financement des allègements de service s'est fait avec des moyens provisoires, notre future dotation devra en tenir compte.

Le collège Pierre et Marie Curie à Dreux est devenu établissement REP+ en cette rentrée. Les textes évoquent la prise en compte de la charge de travail que représentent les réunions nécessaires pour travailler dans ces établissements et que les personnels effectuent déjà. Ils précisent que le temps dégagé par l'application de cette pondération ne doit pas être comptabilisé par les chefs d'établissement. C'est à l'opposé de ce qui se passe depuis le début d'année dans cet établissement.

La pondération de 1,1 est financée en HSA alors qu'elle aurait dû se faire en HP pour être dans l'esprit de la circulaire de la relance de l'éducation prioritaire. Le taux d'HSA atteint 13,25% : c'est le fort du département pour les collèges, dans un établissement reconnu de fait comme étant le plus difficile. Cherchez l'erreur... Ensuite, l'effectif de 5<sup>e</sup> s'est considérablement alourdi et atteint 24 à 25 élèves/classe, soit une hausse moyenne de 2 élèves/classe résultant de la suppression d'une division. C'est bien trop important pour un établissement REP+. Une véritable politique pour l'éducation prioritaire devrait aller dans le sens de la stabilisation des équipes et l'encadrement des élèves pour l'aide pédagogique devrait être largement renforcé tant les besoins sont grands.

C'est pourquoi la FSU 28 demande qu'un nombre suffisant de postes soit créé à Pierre et Marie Curie et dans d'autres établissements REP+ (Louis Armand engagement du recteur) à la prochaine rentrée.

#### **5) ESPE 28**

Lors des précédents CDEN, nous avons fait savoir que l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) devait rester dans ses locaux actuels et que l'utilisation des locaux pour en faire un collège n'était pas une bonne idée du fait de l'évolution de la formation initiale et continue des enseignants. Les effectifs de l'ESPE28 connaissent une évolution très importante du fait d'un nombre important de stagiaires sur le département.

La FSU 28 considère que la construction d'un nouveau collège est nécessaire au vu de l'évolution des effectifs et l'état du patrimoine des collèges sur l'agglomération chartraine.

A cette rentrée de nouveaux éléments d'information ont été communiqués à nos collègues de l'ESPE pour leur signifier que le projet de déménagement était quasiment bouclé pour la rentrée 2015 sans qu'aucune concertation n'ait eu lieu. Nos collègues de l'ESPE 28 voient des géomètres pour prendre des mesures pour la transformation du site en collège. Du point de vue du Conseil Général, qu'en est-il exactement ?

En conclusion cette rentrée n'est pas bonne pour les personnels qui sont toujours mis à la diète du pouvoir d'achat avec des conditions de travail de plus en plus difficiles. Pour sa part la FSU continuera d'agir lors du prochain débat budgétaire pour la rentrée 2015 soit plus favorable à la réussite de tous les élèves.